

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Sur invitation du chef de la circonscription urbaine de Porto Novo (Benin), une délégation d'élus et d'ingénieurs de la ville de Lyon et de la communauté urbaine de Lyon, conduite par monsieur le vice-président délégué à la propreté et aux ordures ménagères, s'est rendue à Porto-Novo en septembre 1997. Au cours de cette mission, les élus et experts de la communauté urbaine de Lyon ont pu apprécier le potentiel d'amélioration et de développement des services de propreté urbaine et de collecte des ordures ménagères de la circonscription urbaine de Porto Novo.

A la suite de cette mission, il a été décidé de surseoir à l'envoi de matériel lourd, type camion-benne, dans l'attente d'une amélioration du réseau de voirie de la ville et de réaliser rapidement l'envoi simultané de matériels informatiques (micro-ordinateurs et imprimantes) et d'une première mission d'expert à la circonscription urbaine de Porto Novo, un projet de convention de coopération décentralisée étant parallèlement mis en chantier.

La mission d'expert et l'envoi de ces matériels se sont déroulés conformément aux engagements pris par la communauté urbaine de Lyon, au premier semestre 1999.

Parallèlement, la circonscription urbaine de Porto Novo a amélioré les rues de la ville et les camions-bennes d'ordures ménagères pourront, à présent, circuler normalement, sans que leur maintenance ne soit trop pénalisée par l'état de la voirie. Dans ces conditions et compte tenu de la proximité des élections municipales de l'automne 1999 qui donneront un élan nouveau au développement économique, social et politique de la ville de Porto Novo, la présente convention a pu être préparée par les parties en présence.

Pour que l'envoi d'une première benne tasseuse soit possible assez vite, la communauté urbaine de Lyon a proposé de prendre en charge un stage de deux semaines à Lyon au profit d'un chauffeur et d'un mécanicien de la circonscription urbaine de Porto Novo. Ce stage a eu lieu comme prévu, du 18 au 30 octobre 1999. Pendant cette période, les stagiaires se sont familiarisés avec la conduite et la maintenance de la première benne compactrice qui doit être expédiée à Porto Novo, gage de sa future efficacité opérationnelle.

Dans ce contexte, il vous est proposé de formaliser les engagements contractuels précis et sur le moyen terme à passer entre les deux collectivités partenaires, sous la forme d'une convention de coopération décentralisée entre la communauté urbaine de Lyon et la circonscription urbaine de Porto Novo, en conformité avec la loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République (article 131).

Cette action s'inscrit en cohérence avec la politique de coopération de la communauté urbaine de Lyon, clairement définie autour de quelques axes stratégiques :

- l'organisation de la coopération décentralisée dans un cadre conventionnel avec les différents partenaires,
- les programmes d'actions établis sur plusieurs années, l'évaluation et le suivi réguliers des programmes, la formation des personnels locaux, le soutien à la logistique pour le bon fonctionnement des services locaux,
- la coordination étroite avec l'ambassade de France (service de la coopération et de l'action culturelle) et la mission pour la coopération non gouvernementale du ministère des affaires étrangères, à Paris,
- la synergie avec les programmes de coopération bilatéraux français et recherche de subventions de l'Etat,
- l'appui institutionnel à la décentralisation dans les pays du sud.

La durée de la convention serait de trois ans, à compter du 1er janvier 2000. Le champ couvert concernerait les domaines de compétences suivants, communs aux deux collectivités locales, pour lesquels un appui institutionnel, humain et matériel pourrait être apporté :

- la propreté et les ordures ménagères, la maintenance du parc de véhicules, la modernisation du garage, l'organisation des services techniques,

- les études pour la création l'amélioration d'un centre d'enfouissement technique,
- la voirie, l'assainissement pluvial, la circulation et le stationnement,
- la formation des personnels techniques et administratifs,
- la modernisation du parc de micro-ordinateurs, les systèmes d'information géographique.

La communauté urbaine de Lyon s'engagerait à organiser chaque année des missions d'évaluation et d'appui technique auprès la circonscription urbaine de Porto Novo. Deux à quatre experts de la Communauté seraient mobilisés pour des missions d'une semaine.

La formation des personnels de la ville capitale doit jouer un rôle important pour accroître l'efficacité des services rendus à la population et relever les défis d'une forte croissance urbaine. C'est pourquoi la communauté urbaine de Lyon s'engagerait à accueillir chaque année dans ses services deux agents des services techniques et administratifs de la circonscription urbaine de Porto Novo pour un stage commun de deux semaines.

La communauté urbaine de Lyon s'engagerait à mettre à la disposition de la circonscription urbaine de Porto Novo une première benne tasseuse, puis, le cas échéant, les autres bennes tasseuses qui deviendraient évidemment nécessaires pour assurer l'extension du service public marchand afin de desservir de nouveaux abonnés payants et ceci, dans une limite de trois bennes sur la période. Ces bennes seraient renouvelées puis expédiées au frais de la communauté urbaine de Lyon par la direction de la propreté.

La circonscription urbaine de Porto Novo s'engagerait, notamment, à :

- créer un nouveau service public marchand de collecte à domicile, payant pour les usagers,
- fixer le ou les quartiers à desservir en priorité,
- décider des circuits et des rythmes de collecte,
- fixer le barème de ce nouveau service marchand, pour les ménages, les commerçants et les autres catégories intéressées,
- assurer la collecte des recettes générées par le service public marchand avec le maximum d'efficacité et à accroître, autant que possible, le nombre d'abonnés payants au service,
- assurer le plein emploi de la benne tasseuse mise à sa disposition, le taux de bon fonctionnement du parc devant atteindre au minimum 85 %, du lundi au samedi, sur la plage horaire de six heures à dix huit heures,
- veiller, en conséquence, à la bonne maintenance de ces matériels en mobilisant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour atteindre l'objectif fixé ci-dessus.

La charge brute annuelle pour la communauté urbaine de Lyon liée à l'exécution de la convention a été estimée comme suit :

- missions d'experts	60 000 F
- formation des personnels de la circonscription urbaine de Porto Novo	40 000 F
- bennes, matériel et outillage	200 000 F
	-----
soit un total annuel de	300 000 F

La convention est éligible à l'aide de l'Etat. Le ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie peut subventionner ce type d'action à hauteur de 50 %. Ainsi, la charge nette annuelle pour la Communauté urbaine serait ramenée à 150 000 F ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les résultats de la mission des élus et experts de la Communauté urbaine de septembre 1997 ;

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (article 131) ;

Ouï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme de coopération décentralisée passée avec la circonscription urbaine de Porto Novo (Benin).

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - signer la convention à intervenir,
- b) - solliciter l'aide de l'Etat.

**3° - Les dépenses** qui en résulteront seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2000 et suivants - compte 622 800 - fonction 04.

**4° - Les recettes** attendues seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2000 et suivants - compte 747 180 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,